

Questions & Réponses

Finances personnelles et portefeuilles d'investissement

MAJ 30 avril 2020

Portefeuilles d'investissement

1. Je m'inquiète pour mon portefeuille de placement, que dois-je faire ?

Nous comprenons que la présente situation des marchés peut susciter des inquiétudes et nous vous recommandons de communiquer avec votre conseiller qui pourra vous accompagner. En tant que professionnel de la finance, il pourra revoir votre profil d'investisseur et s'assurer que votre portefeuille de placement correspond bien à votre profil. Comme la situation de chaque investisseur est unique, il pourra également vous conseiller sur les meilleures stratégies à adopter. S'il est absent, son message vocal vous indiquera à quelle personne ou à quel point de service ou succursale vous pouvez vous adresser.

2. J'aimerais revoir mon profil investisseur et mon plan/ma stratégie d'investissement, est-ce possible ?

En cette période d'incertitude, il est tout à fait approprié de se questionner sur ses finances. D'ailleurs, il est fortement conseillé de réviser votre plan/stratégie lorsque votre vie ou vos objectifs changent. La meilleure façon d'y voir clair est d'en parler avec un conseiller. Nous avons pris les mesures nécessaires pour vous conseiller à distance. Il est donc possible de faire la révision de votre dossier et tous les ajustements, si nécessaire, par téléphone sans que vous ayez à quitter votre foyer.

3. Est-ce que vous croyez que c'est un bon moment pour investir ? Si oui, quel type de placements devrais-je choisir ?

Le choix d'investir à un moment opportun ne devrait pas être fondé sur la volatilité des marchés, mais en fonction de deux critères principaux : posséder des liquidités et avoir des objectifs financiers à réaliser. Certes, il peut y avoir des occasions dans certains secteurs, mais celles-ci peuvent également comporter un niveau de risque élevé. Discutez-en avec votre conseiller. Ce dernier pourra vous guider vers les meilleures options de placements selon vos objectifs et votre profil d'investisseur.

4. Est-ce que vous croyez que je devrais emprunter pour investir à ce moment-ci ?

La stratégie visant à emprunter pour investir présente de nombreux avantages, mais elle comporte également son lot de risques. Cette stratégie n'est donc pas recommandée à tous types d'investisseurs. Discutez-en avec votre conseiller. Ce dernier pourra vous faire bénéficier de son expertise et évaluer avec vous si cette stratégie d'investissement convient à votre profil et à vos objectifs d'investissement.

5. Je contribue à mes fonds communs de placement par prélèvements automatiques, devrais-je cesser temporairement ?

L'épargne périodique demeure l'un des meilleurs moyens d'épargner à moyen ou à long terme pour réaliser ses objectifs. Peut-être devriez-vous revoir le montant de vos contributions ou encore diminuer leur fréquence avant de songer à interrompre temporairement vos versements. Si votre vie ou vos objectifs changent, faites appel à votre conseiller et il vous aidera à trouver la bonne solution pour votre situation actuelle.

6. Est-ce que le capital investi dans les fonds communs de placement est garanti ?

Un fonds commun de placement est un groupe de placements – actions, obligations ou autres titres – qui est géré par un gestionnaire de portefeuille professionnel. En investissant dans un fonds commun de placement, votre capital n'est donc pas garanti, mais le potentiel de rendement peut être avantageux selon les fluctuations du marché. Plusieurs gammes de fonds sont offertes, des plus prudentes au plus volatiles, pour ainsi convenir aux différents profils d'investisseurs.

Prenez un rendez-vous téléphonique avec votre conseiller. Vous pourrez ainsi évaluer/déterminer votre profil d'investisseur et obtenir d'une stratégie de portefeuille basée sur votre tolérance au risque et vos objectifs.

7. Je veux transférer tous mes fonds communs de placement dans un produit sans risque comme les obligations, est-ce une bonne idée ?

Beaucoup de gens ont cette réaction initiale dès qu'il y a fluctuation des marchés. Si la situation actuelle vous amène à vous questionner à propos de votre portefeuille de placements, c'est tout à fait compréhensible. La meilleure chose à faire est d'en discuter avec un professionnel de la finance. Ainsi, vous pourrez vérifier si votre plan vous permet toujours d'atteindre vos objectifs (ou s'il doit être révisé) et si le transfert de vos fonds vers une autre solution de placement est tout indiqué ou à éviter. Communiquez avec votre conseiller et il saura vous guider vers les bonnes décisions en fonction de votre situation.

8. J'ai des difficultés financières et j'aimerais encaisser mes fonds communs de placement, est-ce une bonne idée ?

Nous comprenons que cette situation hors du commun est difficile et que votre santé financière puisse être mise à rude épreuve. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons d'en discuter avec votre conseiller. Ce dernier pourra vous présenter l'ensemble des options qui s'offrent à vous et vous aider à prendre les bonnes décisions. Planifiez un rendez-vous téléphonique avec lui.

9. Comment faire pour limiter les risques reliés aux placements ?

Il existe de nombreuses stratégies pour limiter les risques liés aux placements. D'abord, la diversification de votre portefeuille est l'une des solutions qui s'offrent à vous. Elle consiste à répartir le risque en optant pour différents placements afin de protéger votre épargne contre les fluctuations du marché sans sacrifier le rendement potentiel. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller pour évaluer les meilleures options pour limiter les risques liés à vos placements.

10. La valeur de mon portefeuille a considérablement baissé et je suis sur le point de prendre ma retraite, que me conseillez-vous ?

Nous subissons actuellement les répercussions de la volatilité des marchés liée à la COVID-19. La valeur de vos placements fluctue chaque jour. Un gain ou une perte se concrétise uniquement lorsque vos parts de fonds communs de placement sont vendues. Votre conseiller peut vous aider à distinguer vos besoins de liquidités actuels de vos besoins futurs. Il vous conseillera également sur la meilleure stratégie à adopter pour combler vos besoins à l'aube de la retraite.

Les nouveaux comptes d'investissement sont offerts par BLC Services financiers inc. (BLCSF). Les fonds communs de placement (fonds) sont distribués par BLCSF. Le service de planification financière est offert par BLCSF. BLCSF est une filiale de la Banque Laurentienne et une personne morale distincte de la Banque Laurentienne et de Placements Mackenzie. Les fonds offerts par BLCSF sont des fonds faisant partie de la Gamme de fonds Banque Laurentienne, gérés par Placements Mackenzie. Le conseiller de la Banque Laurentienne est également un représentant inscrit en épargne collective de BLCSF.



Un placement dans un fonds peut donner lieu à des commissions de vente et de maintien, des frais de gestion et autres frais. Rien ne garantit que le fonds puisse maintenir une valeur liquidative fixe par unité ou que le plein montant de votre placement dans le fonds vous soit retourné. La valeur des fonds fluctue souvent, et le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Veuillez lire le prospectus simplifié ou l'aperçu de fonds avant d'investir dans les fonds.